

Pr Is-Haq Oloyede (Secrétaire général de l'Association des universités Ouest africaines) : « *Pour enseigner dans les universités des pays de la Cedeao, le minimum requis, c'est un doctorat* »

Lors d'un atelier de travail organisé du 28 au 30 juillet 2015, à Grand Bassam, à l'initiative de la Cedeao, des mesures pour établir des équivalences des diplômes et l'harmonisation des systèmes universitaires ont été prises. Le président de l'une des commissions de travail nous en dit davantage.

De quoi a-t-il été question dans la commission que vous aviez présidée au cours de l'atelier ?

Notre commission a travaillé à établir des standards dans la région Ouest africaine. Nous notons plusieurs disparités à divers niveaux dans l'application du système Licence master doctorat (Lmd) adopté aujourd'hui par tous les pays de l'Afrique de l'Ouest. Il s'est agi d'arriver à une harmonisation et de pouvoir établir des équivalences quand on va d'un pays à un autre. Dans le souci de soutenir la libre circulation des personnes dans l'espace Cedeao, C'est très important que les étudiants ouest africains puissent passer d'un pays à un autre en ayant des équivalences d'une zone à une autre ou quand il passe d'un espace linguistique à un autre. L'université, c'est bien l'universalité.

Quels sont les standards que la commission préconise ?

Premièrement, convenir que pour l'ensemble des pays de la Cedeao, à la fin des cycles universitaires, des diplômes soient décernés à l'impétrant. Si vous faites des études de médecine par exemple, ce n'est plus l'ordre des médecins qui vous remet un diplôme, mais l'université. Deuxièmement, pour enseigner dans les universités des pays de la Cedeao, le minimum requis, c'est un doctorat. La distinction clairement doit être établie entre les experts qui interviennent de façon ponctuelle et en appoint des cours académiques et ceux qui sont enseignants à l'université. Troisièmement, l'accès à des études de Master doit se faire à travers une licence de qualité.

Que signifie une licence de qualité ?

Dans la terminologie francophone, il faut avoir la mention bien. Dans la terminologie anglophone, il faut avoir le deuxième niveau de bien qui correspond à la mention bien chez les Francophone.

De quoi aviez-vous parlé d'autre ?

Il a également été question du temps que l'étudiant met pour accomplir chaque niveau d'étude. Une limite du nombre de semestres pour l'obtention d'un doctorat par exemple a été décidée : quatre semestres au minimum et six au maximum qui peuvent être espacés dans le temps, mais pas au-delà. Il ne faudrait pas que les étudiants vieillissent sur place, en attendant l'obtention de leur diplôme. Si au bout de ces six semestres, l'étudiant ne parvient pas à obtenir son doctorat, un terme est mis à ses études.

Au niveau du contrôle de qualité des universités, quelles sont les décisions qui ont été prises ?

Il a été décidé que chaque pays mette en place, une instance de contrôle de qualité au niveau universitaire. Même si au niveau de la Cedeao, une telle cellule existe, il faut qu'au niveau national, elle soit mise en place et les différentes cellules doivent interagir.

L'insuffisance d'infrastructures et de ressources humaines des pays ne va-t-elle pas constituer un obstacle pour l'atteinte des objectifs ?

Il faut aujourd'hui qu'au sein de la Cedeao, quand on dit qu'on a une université, cela signifie que cette université dispose d'infrastructures adéquates, de moyens didactiques tels que des laboratoires bien équipés et des enseignants de qualité et en nombre suffisant. Si vous ne disposez pas de tout cela, vous devrez former vos étudiants dans les pays qui en disposent.

Il faut que des standards soient établis à travers l'espace communautaire pour qu'un enseignant ou un expert puisse se déplacer au niveau universitaire sans qu'il soit confronté à des différences de système ou à un déficit quelconque.

Quels sont les objectifs qui sont visés à travers cette standardisation ?

Ce qui est pratiqué en Europe aujourd'hui, c'est le système de Bologne. C'est une initiative qui est mise en œuvre en Afrique de l'Ouest à travers le Lmd. En Europe, on a éliminé d'abord les barrières des frontières, ensuite les autres barrières pouvant constituer des obstacles. La caractéristique de l'espace Cedeao, c'est la coexistence de trois zones linguistiques (francophone, Anglophone et lusophone : ndlr). Il faut impérativement que quand l'on annonce le titre d'un enseignant, il soit déterminé dans les trois espaces.

Pour arriver à ces réformes majeures, un calendrier a-t-il été établi ?

La décision politique est prise depuis 1981 par les Chefs d'Etat et de gouvernement. C'est la phase technique qui n'a pas suivi et qui est présentement en cours. Il faut qu'elle soit finalisée pour arriver à l'implémentation. La prochaine étape constitue donc pour nous, de faire un retour des conclusions et des résultats obtenus aux Chefs d'Etats pour que la réforme soit implémentée.

Interview réalisée par xxxx